

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

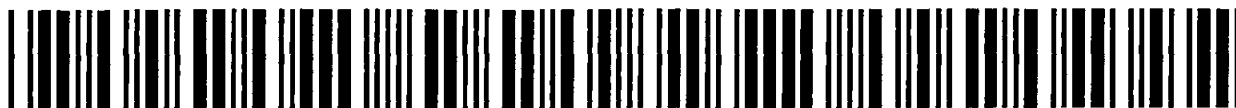
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 22522
Numéro SIREN : 820 342 509
Nom ou dénomination : "LES TROIS B"

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2023 sous le numéro de dépôt 9773



20230097732021

DATE DEPOT : 14/03/2023

N° DE DEPOT : 9773

N° GESTION : 2016B22522

N° SIREN : 820342509

DENOMINATION : "LES TROIS B"

ADRESSE : 27 rue Biot 13 rue des Dames 75017 Paris

MILLESIME : 2021

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
16 MARS 2023
Sous le N°: 9773

LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros

Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS

R.C.S. PARIS B 820 342 509

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 1er JUIIN 2022

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 30 519 Euros décide de l'affecter au report à nouveau.

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	600 Euros
- report à nouveau	161 489 Euros

De procéder à la distribution de dividendes pour un montant de 128 572 € brut, chaque associé recevra un dividende de 180 € par action détenue.

Mr OUBOUSLAM Mohamed, détient 167 actions et recevra 33,4 % X 90 000 = 30 060 €

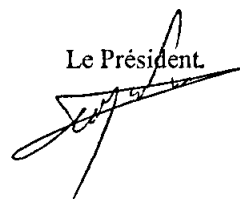
Mr SOUSSAN Hassan, détient 167 actions et recevra 33,4 % X 90 000 = 30 060 €

Mr BOUKRIM Abdelkarim, détient 166 actions et recevra 33,2% X 90 000 = 29 880 €

Par la suite, la société déposera la déclaration n° 2777D.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président.



LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros

Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS

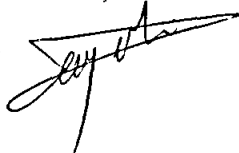
R.C.S. PARIS B 820 342 509

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2022

<u>NOM , PRENOM</u> <u>DES Actionnaires</u>	<u>NOMBRE</u> <u>DES Actions</u>	<u>NOMBRE</u> <u>DE VOIX</u>
1. MR OUBOUSLAM MOHAMED	167	167
2. MR SOUSSAN HASSAN	167	167
3. MR BOUKRIM ABDELKARIM	166	166
	----	----
TOTAL	500	500

La présente feuille de présence faisant apparaître que 3 actionnaires sont présents ou représentés, porteurs de 500 actions auxquelles sont attachées 500 voix, a été arrêtée et certifiée exacte par les actionnaires soussignés.

Paris, le 1er Juin 2022



LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros

Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS

R.C.S. PARIS B 820 342 509

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
WISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966 PROPOSE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN
2022

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, nous devons vous présenter notre rapport sur :

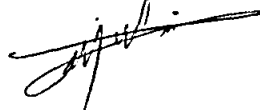
- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un des gérants ou associés.
- Les conventions passées par une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de notre société.

En ce qui concerne notre société, nous devons vous informer des conventions suivantes, à savoir :

- la somme de 41 136 Euros
versée à Mr SOUSSAN Omar
en contrepartie de ses fonctions de présidence

Nous restons toutefois à votre disposition pour vous donner toutes les explications que vous souhaiteriez.

Le Président.



LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros

Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS

R.C.S. PARIS B 820 342 509

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1er JUIN 2022

L'an deux mille dix-vingt-deux,
Le 1er Juin, à 15 Heures.

Les actionnaires de la société « LES TROIS B », Société par actions simplifiée, au capital de 6 000 Euros, divisé en 500 actions de 12 Euros chacune, se sont réunis au Siège Social, sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre en entrant en séance, et qui permet de constater que sont présents ou représentés :

- Mr OUBOUSLAM Mohamed, Propriétaire de Cent soixante-sept actions, ci	167 actions
- Mr SOUSSAN Hassan, Propriétaire de Cent soixante-sept actions, ci	167 actions
- Mr BOUKRIM Abdelkarim, Propriétaire de Cent soixante-six actions, ci	166 actions
Soit au total, ci	500 actions

Composant la totalité du capital social

L'Assemblée est présidée par **Mr SOUSSAN OMAR**, Président.

Mr le Président déclare que la totalité du capital social, étant présent, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- **L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2021,**
- **Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.**

Puis, Mr le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des associés avec tous les renseignements exigés par la loi, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Mr le Président rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, quitus au gérant,
- approbation des comptes, affectations des résultats,
- pouvoirs.

Puis, Mr le Président donne lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2021, ainsi que du rapport spécial sur les conventions visée à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.

Mr le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont alors échangées. Personne ne demandant plus la parole, Mr le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 approuve.

- le rapport de gestion
- l'inventaire
- les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat, l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, il donne quitus à Mr SOUSSAN Omar de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 30 519 Euros, décide de l'affecter comme suit :

Après affectation, le solde des postes s'élèvent à :

- réserve légale :	600 Euros
- report à nouveau :	161 489 Euros

De procéder à la distribution de dividendes pour un montant de 128 572 € brut, chaque associé recevra un dividende net de 180 € par action détenue.

Mr OUBOUSLAM Mohamed, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 90\ 000 = 30\ 060$ € net

Mr SOUSSAN Hassan, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 90\ 000 = 30\ 060$ € net

Mr BOUKRIM Abdelkarim, détient 166 actions et recevra $33,2\% \times 90\ 000 = 29\ 880$ € net

Par la suite, la société déposera la déclaration n° 2777D.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article du 24 Juillet 1966, approuve celles qui y sont énoncées, à savoir :

-la somme de 41 136 Euros
versée à Mr SOUSSAN Omar
en contrepartie de ses fonctions de gérance

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix huit heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents.

Le Président.

LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros

Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS

R.C.S. PARIS B 820 342 509

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1er JUIIN 2022

RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 1er JUIIN
2022

Madame, Monsieur,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la société, vous commenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

INFORMATION

Les documents et renseignements prévus par la législation vous ont été communiqués dans les délais et conditions impartis par la loi et les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I – Le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

. Le chiffre d'affaires ressort à	632 254 Euros
. Les produits d'exploitation s'établissent à	632 254 Euros
. Les charges d'exploitation s'élèvent à	595 115 Euros
Laissant apparaître un bénéfice net d'exploitation de	37 140 Euros

II – Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

. Achats de marchandises	14 717 Euros
. Variation de stock	(8) Euros
. Achats matières premières	239 984 Euros
. Variation de stock	(5) Euros
. Autres achats et charges externes	61 293 Euros
. Impôts, taxes et versements assimilés	23 716 Euros
. Salaires et traitements	192 993 Euros
. Charges sociales	34 486 Euros

Les dotations aux amortissements ont été pratiquées comme suit :

. Dotations aux amortissements	27 938 Euros
. Les charges financiers	1 205 Euros
. Charges exceptionnelles	30 Euros

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à la somme de 30 519 Euros, après impôt sur la société pour un montant de 6 505 euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	600 Euros
- report à nouveau	100 451 Euros

De procéder à la distribution de dividendes pour un montant de 128 572 € brut, chaque associé recevra un dividende net de 180 € par action détenue.

Mr OUBOUSLAM Mohamed, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 90\ 000 = 30\ 060$ € net

Mr SOUSSAN Hassan, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 90\ 000 = 30\ 060$ € net

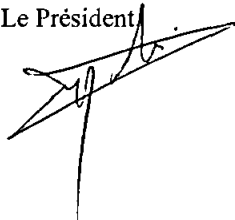
Mr BOUKRIM Abdelkarim, détient 166 actions et recevra $33,2\% \times 90\ 000 = 29\ 880$ € net

Par la suite, la société déposera la déclaration n° 2777D.

Ainsi que vous avez pu le constater au vu des documents qui ont été tenus à votre dispositions, aucune réintégration de frais généraux visés aux articles 223 quater et quinqués (article 39-4) du code Général des Impôts n'a été effectuée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserves.

Le Président



LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros

Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS

R.C.S. PARIS B 820 342 509

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, approuve :

- . Le rapport de gestion,
- . L'inventaire,
- . Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à Mr Le Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 30 519 Euros, décide de l'affecter au report à nouveau.

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	600
- report à nouveau	161 489

De procéder à la distribution de dividendes pour un montant de 128 572 € brut, chaque associé recevra un dividende de 180 € par action détenue.

Mr OUBOUSLAM Mohamed, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 90\ 000 = 30\ 060 \text{ €}$

Mr SOUSSAN Hassen, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 90\ 000 = 30\ 060 \text{ €}$

Mr BOUKRIM Abdelkarim, détient 166 actions et recevra $33,2\% \times 90\ 000 = 29\ 880 \text{ €}$

Par la suite, la société déposera la déclaration n° 2777D.

TROISIEME RESOLUTION


L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, approuve celles qui y sont énoncées, à savoir :

- la somme de 41 136 Euros
versée à **Mr SOUSSAN OMAR**
en contrepartie de ses fonctions de présidence

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Le Président.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
LES TROIS B SAS 13 RUE DES DAMES 75017 PARIS			
SIRET	8 2 0 3 4 2 5 0 9 0 0 0 2 4	Mél: a.saaif@audire-conseil.fr	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------------	------------------------------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	35 905	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
	PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/> Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/> Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse	
N°	

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse
	N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les Informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
AUDIRE CONSEIL 155 BIS RUE LEGENDRE 75017 PARIS Tél: 0142127000	
OGA/OMGA	Identité du déclarant:
Visueur conventionné (Cocher la case correspondante)	Date: 18032022 Lieu: PARIS
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)		

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnité remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement					
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	5	6	7	8
ABDELKARIM BOUKRIM	166								
10 RUE DES HAUTS PATIS 28130 PIERRES									
MOHAMED OUBOUSLAM	167								
34 AVENUE EDISON 75013 PARIS									
HASSAN SOUSSAN	167								
8 RUE DES GISEAUX 28130 PIERRES									

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

2022	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
-------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre $a - 30\% \times b$ et $a - 3\,000\,000 \text{ €}$)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): $(c-1) - 75\% \times (c-1)$	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = $75\% \times (c-1)$	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : $(c-1) - (f)$ ou $(g) + 1/3 \times (h)$	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice $(i) - (j) + (k)$	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à $(c-1) - (f)$

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit		2468
------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %		2	3	4	5	6	7
1		Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit
	Actif, bien ou service, famille de biens ou services						imposé à 10 % 7b
	Total						

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	
Total	

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

Désignation de l'entreprise <u>LES TROIS B SAS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
Adresse de l'entreprise <u>13 RUE DES DAMES 75017 PARIS</u>															
SIRET		8 2 0 3 4 2 5 0 9 0 0 0 2 4													
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1 2		Durée de l'exercice précédent *				1 2					
										Exercice N clos le					
										3 1 1 2 2 0 2 1					
ACTIF										Brut		Amortissements-Provisions		Net	
										1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	200 000		012			200 000					
		Autres *		014			016								
	Immobilisations corporelles *			028	145 870		030	68 641		77 229					
	Immobilisations financières * (1)			040	8 934		042			8 934					
	Total I (5)				044	354 804		048	68 641		286 163				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050	1 264		052			1 264				
		Marchandises *			060	1 191		062			1 191				
	Avances et acomptes versés sur commandes			064			066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068			070								
		Autres * (3)		072			074								
	Valeurs mobilières de placement			080			082								
	Disponibilités			084	22 104		086			22 104					
Charges constatées d'avance *			092			094									
Total II				096	24 559		098			24 559					
Total général (I+II)				110	379 363		112	68 641		310 722					
PASSIF										Exercice N		NET			
										1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *									120	6 000				
	Écarts de réévaluation									124					
	Réserve légale									126	600				
	Réserves réglementées *									130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *							131			132				
	Report à nouveau									134	130 970				
	Résultat de l'exercice									136	30 519				
	Provisions réglementées									140					
Total I										142	168 089				
Provisions pour risques et charges										Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156	39 374				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *									166	132				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :							169	30 552		172	103 127			
	Produits constatés d'avance									174					
Total III										176	142 633				
Total général (I + II + III)										180	310 722				
RENOVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193			(4)	Dont dettes à plus d'un an			195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *			182	10 685		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs			199			(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *			184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **LES TROIS B SAS**

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le **31/12/2021**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises **		209		210	563 865			
	Production vendue	- Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	68 389		
		- Services *		217		218			
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
		Production immobilisée *				224			
		Subventions d'exploitations reçues				226			
		Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	632 254			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	14 717			
	Variation de stocks (marchandises) *				236	(8)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	239 984			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	(5)			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	61 293			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 011	244	23 716			
	Rémunérations du personnel *				250	192 993			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	34 486			
	Dotations aux amortissements *				254	27 938			
	Dotations aux provisions				256				
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262					
Total des charges d'exploitation (II)					264	595 115			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	37 140			
Produits financiers (III)		280	1	Charges financières (V)		294	1 205		
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	30		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	5 386		
2 - BÉNÉFICES OUI PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	30 519			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	30 519	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	5 386			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU-TE (44. octies A)		987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexties A)		989		
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)		138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991						
	ZFANG 44. quaterdecies		345		Investissements outre-mer		344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (41. quaterdecies)		993		
	Créance due au report en arrière du déficit						346	350	
	Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647	
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)		641			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)		996		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	35 905	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	35 905	372	

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	200 000	402		404		406	200 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	122 998	442	10 685	444		446	133 683				
	Installations générales agencements divers	450	12 187	452		454		456	12 187				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	8 934	482		484		486	8 934				
TOTAL		490	344 119	492	10 685	494		496	354 804				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	39 858	532	25 500	534		536	65 358				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	845	542	2 438	544		546	3 283				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	40 703	572	27 938	574		576	68 641				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values				
									Court terme *		Long terme		
	①		②		③		④		⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
		Plus-values taxables à 19 % ①		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : LES TROIS B SAS Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960
Total des déficits restant à reporter	970

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	32S		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	37 876
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	22 802
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:LES TROIS B SAS.....										Néant <input type="checkbox"/> *															
Exercice ouvert le: ..01/01/2021. et clos le:31/12/2021						Données en nombre de mois		1	2																
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																									
Effectif moyen du personnel * :								376	6,00																
Dont apprentis								657																	
Dont handicapés								651																	
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861																	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																									
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	632 254																
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118																	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119																	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105																	
TOTAL 1								106	632 254																
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115																	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143																	
Subventions d'exploitation reçues								113																	
Variation positive des stocks								111	13																
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116																	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153																	
TOTAL 2								144	13																
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																									
Achats								121	279 039																
Variation négative des stocks								145																	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	5 482																
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	31 472																
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133																	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148																	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128																	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135																	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150																	
TOTAL 3								152	315 993																
IV - Valeur ajoutée produite																									
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		137	316 274														
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	316 274																
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020	X																
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	632 254				Effectifs au sens de la CVAE *		023	6,00													
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026															
Période de référence				024	0	1	/	0	1	/	2	0	2	1	160	3	1	/	1	2	/	2	0	2	1
Date de cessation																									
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.																									
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																									

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 2 0 3 4 2 5 0 9

Dénomination de l'entreprise

LES TROIS B SAS

Adresse (voie)

13 RUE DES DAMES

Code postal

75017

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOUKRIM Prénom(s) ABDELKARIM
 Nom marital % de détention 33,20 Nb de parts ou actions 166
 Naissance: Date 18/03/1984 N° Département 99 Commune MAROC Pays
 Adresse : N° 10 Voie RUE DES HAUTS PATIS
 Code Postal 28130 Commune PIERRES Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique OUBOUSLAM Prénom(s) MOHAMED
 Nom marital % de détention 33,40 Nb de parts ou actions 167
 Naissance: Date 01/01/1966 N° Département 99 Commune MAROC Pays
 Adresse : N° 34 Voie AVENUE EDISON
 Code Postal 75013 Commune PARIS Pays FRANCE

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

LES TROIS B SAS

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 2 0 3 4 2 5 0 9

Dénomination de l'entreprise

LES TROIS B SAS

Adresse (voie)

13 RUE DES DAMES

Code postal

75017

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

LES TROIS B

**Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 8 000 Euros**

**ETAT DE SYNTHÈSE
AU 31 DECEMBRE 2021**

A N N E X E

SOMMAIRE

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Relevé de frais généraux

Impôt sur les sociétés

SARL LES TROIS B

L'ANNEXE

L'annexe aux comptes est indissociable du bilan et du compte de résultat. Ce document, qui constitue une obligation légale, améliore et complète l'information donnée par le bilan et le compte de résultat à l'effet de donner une IMAGE FIDÈLE de l'entreprise en date du : **31 DECEMBRE 2021**.

PRESENTATION :

- I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
- 2 – PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES
- 3 – NOTES SUR LE BILAN
- 4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
- 5 – AUTRES INFORMATIONS

CHAPITRE I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes de la SARL LES TROIS B, au capital de 6 000 Euros, font apparaître à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, un bénéfice net de 30 519 Euros pour un chiffre d'affaires hors taxes de 632 254 Euros.

CHAPITRE II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan au 31 Décembre 2021 et le compte de résultat ont été établis en appliquant les principes comptables généralement admis en la matière et les règles en vigueur, dans le respect du principe de prudence :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

Les modes et méthodes d'évaluation propres à chaque poste des états financiers sont précisés dans la troisième partie, ci-après.

La règle de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

SARL LES TROIS B

Annexe

31 DECEMBRE 2021

CHAPITRE III – NOTES SUR LE BILAN

A – ACTIF

I – Immobilisations incorporelles 200 000 Euros

- Fonds de commerce 200 000
- Autres 0

2 – Immobilisations corporelles 145 870 Euros

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique. Elles sont amorties selon le système linéaire.

- Matériel et outillage 15 %
- Matériel de transport 20 %
- Agencement 10%

3 – Dépôt 8 934 Euros

4 – Stock 2 455 Euros

- Il est composé de marchandises 1 264
- Il est composé de Matières Premières 1 191

5 – Créances 0 Euros

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et comprennent :

TVA 0
Etat Impôt 0

Toutes les créances ont une échéance inférieure à un an.

6 – Disponibilités 22 104 Euros

- Caisse 8 003
- Banque 14 101
- VMP 0

SAS LES TROIS B

Annexe

31 DECEMBRE 2021

B- PASSIF

1 – Capital 6 000 Euros

Au 31 Décembre 2021, sa répartition est la suivante :

- MR OUBOUSLAM MOHAMED	2 000 Euros
- MR SOUSSAN HASSAN	2 000 Euros
- MR BOUKRIM ABDELKARIM	2 000 Euros

Les actions sont de 12 Euros chacune.
Le président de la société est Mr Soussan Omar

2 – Report à nouveau 130 970 Euros

Les mouvements portant sur les comptes de report à nouveau tiennent compte de la décision de l'Assemblée Générale du 3 juin 2021 statuant sur les comptes.

3-Réserve légale 600 Euros

4 – Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits 39 374 Euros

- Emprunt	39 374 Euros
- Prêt Moulin	0 Euros

5 – Fournisseurs et comptes rattachés 132 Euros

- Fournisseurs	132 Euros
----------------	-----------

6 – Emprunts et dette financières 30 552 Euros

Ce poste représente le montant dû aux associés au 31 Décembre 2021.
Ce compte ne porte pas intérêt.

7 – Dettes fiscales et sociales 72 575 Euros

- Rémunérations dues	14 275 Euros
- Organismes sociaux	7 214 Euros
- Impôts et taxes	4 086 Euros
-Autres charges	47 000 Euros

CHAPITRE IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<u>1 – Chiffre d'affaires</u>		632 254 Euros
- Montant France 2021	632 254 Euros	
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2021		632 254 Euros

CHAPITRE V – AUTRES INFORMATIONS

Etat néant.